

## **Feuille de route :**

# **Propositions en vue de la signature de conventions AUTF / Hubs portuaires**

A l'initiative de l'AUTF, une déclaration d'ambition a été signée par les présidents des GPM de Dunkerque et de Marseille ainsi que HAROPA Port.

Celle-ci officialise une collaboration entre les ports et l'AUTF visant à travailler à l'optimisation de l'attractivité des hubs portuaires français en vue de développer la compétitivité de l'économie nationale.

### **Déroulé proposé**

**La première étape** de cette collaboration, proposée à échéance de 6 mois (soit mars 2026), donnera lieu à

- Une réflexion commune autour des sujets suivants :
  - . **La performance économique du passage portuaire** ; dont l'objectif est d'identifier les facteurs intervenants sur la qualité et le coût du passage portuaire et de les mesurer pour les améliorer
  - . **Le développement de corridors logistiques verts** ; afin de faire ressortir la performance économique des grandes dessertes des ports dans leurs zones respectives et en faire un véritable atout
  - . **L'intégration de l'ensemble des systèmes digitaux des acteurs** ; facteurs déterminants pour favoriser le partage de données entre acteurs opérationnels pour la performance des supply chains (rapidité, la sécurité, l'optimisation des espaces partagés de données sur lesquels nous avons pris du retard.
- La définition d'axes prioritaires et d'objectifs
- Le choix d'actions concrètes ainsi que d'indicateurs de suivi à mettre en place au regard d'un planning

**La deuxième étape**, qui se traduira par la signature d'une convention entre chacun des ports et l'AUTF, permettra aux partie-prenantes d'œuvrer à la mise en place des actions et au suivi de celles-ci.

Les réflexions, travaux produits et actions menées dans ce cadre pourront faire l'objet de communications, dès lors que celles-ci seront concertées.

## Rôles

Pour ce faire, l'AUTF propose à chaque hub la coanimation d'une thématique, afin de mettre à profit les spécificités et expertises qui leurs sont propres, comme suivant :

- La performance économique du passage portuaire - **GPM de Dunkerque**
- Le développement de corridors logistiques verts - **GPM de Marseille**
- L'intégration de l'ensemble des systèmes digitaux des acteurs - **HAROPA Port**

## Pilotage

**Un comité stratégique** composé des signataires et/ou représentants désignés.

Pour HAROPA Port,	<b>Monsieur Benoit Rochet</b>
Pour le GPM de Marseille,	<b>Monsieur Hervé Martel</b>
Pour le GPM de Dunkerque,	<b>Monsieur Maurice Georges</b>
Pour l'AUTF,	<b>Monsieur Mourad Bensadik</b>

Son rôle est de garantir la mise en œuvre de la déclaration d'ambition et de valider les orientations des conventions qui en découleront.

A cet effet, l'AUTF propose la réunion du comité stratégique en mars 2026 à l'issue des travaux préalables (en fin d'étape 1).

**Un comité technique par thématique** composé des représentants techniques de chaque entité, qu'il conviendra de nommer le jour du kick-off.

- . **La performance économique du passage portuaire** (GPM D .AUTF)
- . **Le développement de corridors logistiques verts** (GPM M AUTF)
- . **L'intégration de l'ensemble des systèmes digitaux des acteurs** (HAROPA Port .AUTF)

Les plannings de réunions de chaque comité technique seront déterminés à l'occasion de leur kick off (idéalement tous les 2 mois)

## Contours des conventions

Chaque convention définira des éléments comme :

- Les acteurs de l'écosystème maritime et portuaire liés à la thématique
- Les moyens et ressources
- Les objectifs (KPI)
- Les livrables à coproduire
- Le planning de travail et de communications